

Délibération approuvant les nouveaux tarifs de la FTLV et de la VAE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition du directeur et de la directrice des études et des stages.

Le conseil d'administration réuni le 20 septembre 2019 en séance plénière, sous la présidence de M. Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve les nouveaux tarifs de la FTLV et de la VAE, annexés à la présente délibération.**

Membres en exercice : 28

Quorum de présence : 12

Votes exprimés : 23

Dont :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 20 septembre 2019

Le président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-François Balaudé", written over a horizontal line.

M. Jean-François BALAUDÉ

Le directeur

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Yves Alix", written over a horizontal line.

M. Yves ALIX

Nouveaux tarifs de la FTLV et de la VAE

Vu la délibération du 22 septembre 2009 fixant les tarifs des stages de formation continue ;

Vu la délibération du 9 décembre 2011 fixant les tarifs des stages de formation à distance et de la VAE ;

Vu l'approbation du conseil d'administration de l'Enssib le 20 septembre 2019.

Une augmentation de certains tarifs de la formation tout au long de la vie pour 2 ans,
avec une application au 1er janvier 2020 :

- Stages de formation continue en présentiel

Le tarif des stages de l'Enssib étant stable depuis 10 ans, il est proposé d'augmenter le coût d'une journée de formation.

Le tarif passerait donc, pour les stagiaires payants*¹, de 175 euros à 195 euros, soit une augmentation de 11 % et un gain prévu d'environ 7 600 euros par an pour l'école.

- Stages de formation continue à distance

Les tarifs des stages de formation à distance, qui sont déjà payants pour l'ensemble des inscrits, ne sont pas modifiés.

Les tarifs sont à ce jour différents selon qu'il s'agit :

- d'une prise en charge de l'employeur ou de l'organisme financeur,
- d'un financement personnel par le stagiaire.

A titre d'exemple, un stage d'une durée linéaire*² de 4 h coûtera 200 euros dans le premier cas et 120 euros dans le deuxième.

- Validation des acquis de l'Expérience

La démarche de VAE comporte plusieurs étapes et un coût est associé à chacune d'entre elle.

Il est proposé d'augmenter l'ensemble de ces coûts. Ceci permet de les aligner sur ceux des universités, notamment lyonnaises, en conservant deux tarifs (financement employeur ou financement à titre personnel).

| Étapes | Financement personnel | Financement employeur |
|------------------|-----------------------|-----------------------|
| La recevabilité | 100€ | 150€ |
| L'accompagnement | 400€ | 650€ |
| Le jury | 500€ | 750€ |

Pour information, à ces coûts s'ajoute l'inscription au diplôme visé (à titre d'exemple, 243 euros pour un master).

^{1*}Un stagiaire payant est un stagiaire ne dépendant ni du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation, ni du Ministère de la Culture.

^{2*}La durée linéaire d'une formation à distance (FAD) est calculée en additionnant la durée de chaque activité pédagogique, sur la base d'un seul essai par activité (une seule lecture de vidéo, une seule tentative pour un exercice, etc.).